



## Versement de la pension alimentaire

Par **Nathjo**, le **26/02/2011 à 10:44**

Bonjour, rntous les mois je paie une pension alimentaire pour ma fille mais j'aimerais poser cet argent sur un compte bancaire au nom de ma fille pour être sûr qu'elle puisse en profiter. Est-ce possible? Si oui, merci de m'indiquer les démarches à suivre.

Par **kelo**, le **26/02/2011 à 11:52**

Bonjour, rnrnNon ce n'est pas possible si l'enfant est mineur.

Par **Marion2**, le **26/02/2011 à 12:01**

Si l'enfant est mineur, il faut verser la pension alimentaire à la mère si c'est elle qui a la résidence de l'enfant. rnrnLa pension alimentaire n'est pas faite pour profiter à votre fille au sens où vous l'entendez... C'est une participation pour aider, en l'occurrence la mère, pour l'habillement, les repas, le logement, les loisirs, etc... de l'enfant.